

<b>Numéro de dossier : 1124543001</b>	
<b>Unité administrative responsable</b>	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Urbanisme et aménagement urbain
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs, les densités et les usages du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire

Il est recommandé :

- 1- d'adopter le projet de règlement « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown » ;
- 2- de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU ;
- 3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire limitant les hauteurs, les densités et les usages du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) » ;
- 4- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « Territoire d'application », joint à l'annexe A de la présente résolution.

-- Signé par Arnold BEAUDIN/MONTREAL le 2012-10-16 09:29:25, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Arnold BEAUDIN

---

Directeur  
Mise en valeur du territoire , Direction du développement  
économique et urbain

**Numéro de dossier : 1124543001**